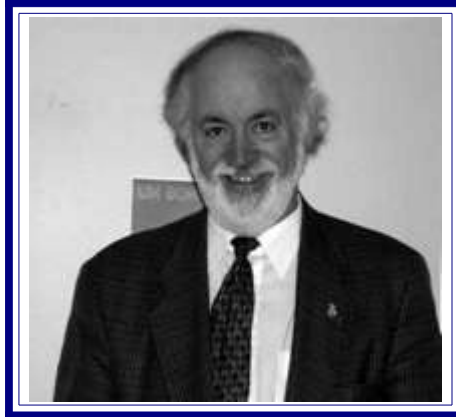


**Jean-Guy**



**Dépôt**

*«Présentement, mon principal objectif, c'est de faire protéger les 190 lacs réservoirs d'eau potable du Québec, en priorité les plus fragiles, soit les 114 lacs de moins de 4 km<sup>2</sup> servant d'approvisionnement en eau potable à plusieurs municipalités. En ce sens, en juin 2007, à Morelia, au Mexique, j'ai eu l'occasion d'intervenir devant les ministres de l'Environnement du Canada (John Baird), des États-Unis (Stephen L. Johnson) et du Mexique (Juan Rafael Elvira Quesada), dans le but de les sensibiliser à l'importance de réduire la pollution de l'eau par les hydrocarbures et la perte de l'essence non utilisée par les embarcations à moteur qui sillonnent nos lacs et rivières. Il a fallu démontrer que le mélange d'essence avec 1/50 d'huile qui est utilisé dans les moteurs deux temps est un polluant persistant, parce qu'il ne se dégrade pas et lorsqu'émis dans l'eau, il tue les poissons et la faune marine. Sachant qu'un litre d'huile peut contaminer deux millions de litres d'eau potable, les ministres se sont concertés et convinrent que, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les trois pays adopteraient simultanément un programme pour bannir la vente de tous les moteurs deux temps conventionnels en Amérique du Nord. C'est à partir de tels résultats que je prends la motivation à poursuivre mon implication citoyenne quel que soit le niveau de débat environnemental.»*

*Jean-Guy Dépôt*

14 novembre 2007

### **Notice biographique**

Ardent défenseur et promoteur du patrimoine environnemental, M. Dépôt a su, au fil des ans, développer une expertise remarquable, d'autant plus louable de fait qu'elle a été acquise à titre de bénévole. Anciennement directeur d'une entreprise montréalaise, M.

Dépôt a consacré ses loisirs à la cause environnementale ayant sa résidence secondaire au lac Bowker en Estrie. Il s'est vite préoccupé de la qualité de l'eau du lac et, avec ses voisins, a obtenu une réglementation pour assurer une saine gestion des eaux usées et pour interdire la circulation des bateaux à moteur, compte tenu du fait que le lac est une source d'approvisionnement en eau potable.

Généreux de son temps, M. Dépôt a été à l'origine de regroupements régionaux d'associations de protection de l'eau et des ressources naturelles, comme la Fédération des Associations pour la Protection de l'environnement des lacs du Québec (FAPEL) en 1978 et le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL) depuis 1997, organismes qui, par leur cohésion, ont pu faire modifier les politiques régionales et québécoises en matière de protection des lacs et rivières. Aujourd'hui, il fait partie du Conseil consultatif régional sur la navigation de plaisance et du Conseil consultatif maritime canadien. Il est également membre du Secrétariat International de l'eau. De 2001 à 2004, il fut Président de la Sous-commission de l'environnement du Parti libéral du Québec. Il assume aujourd'hui la présidence du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et la vice-présidence de la recherche et du développement pour le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec. M. Dépôt est également président de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker. En 2001, il a été admis au prestigieux *Cercle des Phénix de l'Environnement du Québec*. En 2005, il a été nommé membre du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, et son mandat se terminera le 31 décembre 2008. En outre, M. Dépôt a joué un rôle de premier rang au sein du Comité Boucher sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec.

Personnalité reconnue en Estrie et au Québec, M. Jean-Guy Dépôt cumule maintenant presque 40 ans d'actions directes visant la préservation des ressources et l'utilisation durable des milieux naturels. Par son approche positive, M. Dépôt a exercé une grande influence auprès des décideurs économiques et politiques. Il est un rassembleur, un leader avec lequel les industriels, les politiciens ne craignent pas de s'afficher.

M. Dépôt est devenu un fleuron de l'environnement en Estrie, un homme de terrain, un militant passionné, voire un missionnaire. *«Si je cessais de me préoccuper de la santé des lacs de ma région, je manquerais à mon devoir qui est de léguer à la génération montante un environnement d'une qualité au moins aussi grande que celui que j'ai reçu en héritage.»*

il a pris cet engagement personnel en 1999 rapporté par le quotidien sherbrookoïse La Tribune qui lui rendait hommage en lui décernant un « Mérite estrien ».

#### Autres lieux d'engagements

- Fondateur et membre de la Fondation Estrienne en environnement (FEE).
- Membre du Comité consultatif en environnement de la Municipalité régionale de comté (MRC) Memphrémagog.
- Membre du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François, (COGESAF)
- Trésorier de la Fédération de protection de l'environnement de l'Estrie.
- Membre de la Table Agroenvironnementale de l'Estrie.
- Depuis 1991, il est le seul environnementaliste Estrien à avoir participé à chacune des onze audiences qu'a bien voulu tenir en Estrie, la Région Verte du Québec, le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE).
- Durant six ans, il a été membre de l'exécutif du Conseil régional de développement de l'Estrie (CRD-Estrie), et y a présidé la Commission sur le développement environnemental.
- En 1969, à 28 ans, il fut élu le plus jeune et premier villégiateur, conseiller municipal au Canton d'Orford, où il fit adopter le règlement #140 pour régir la construction et l'entretien des installations septiques des résidences isolées.